

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 mars 2018

Date d'affichage : 20/03/2018
Date de convocation : 12/03/2018
Membres en exercice : 15
Votants : 14

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf mars le Conseil Municipal de la Commune de Vaux et Chantegrue s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Xavier VIONNET, Maire, pour la session ordinaire du mois.

Conseillers présents : Annie VALLET, Pascal LANQUETIN, Pierre NICOD, Bernard BESCHET, Ariane DROZ-BARTHOLET, Alexandra LOYE, Emmanuel COURVOISIER, Jérôme BARTHELET, François FATON, Cédric BESCHET, Laurent LAMBERT Adeline BEJEANNIN, Jacques TISSOT

Conseillers absents excusés : - Emmanuel GETE

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Me Alexandra LOYE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. M. le maire a déclaré la séance ouverte.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2018
2. Cession de terrain SCI du Relais : Principe de vente et délais de prescription
3. ZAD du Préjean : Rétrocession de la parcelle acquise par l'E.P.F.
4. Appartement Bains douches 2e étage : Résiliation du bail
5. BOIS : Programme de travaux 2018
6. Demande de parcelle de terrain à bâtir : Proposition de cession de la parcelle rue des Courbes.
7. Atelier menuiserie ROTA rue du Plane : Compte rendu de la rencontre avec les gérants.
8. Proposition d'acquisition du terrain rive droite du Drugeon au Martinet.
9. Cession de terrain d'aisance : Définition de la notion d'aisance
10. Succession Bernard Renaudin rue du Martinet : cession de terrain d'aisance.
11. Questions diverses.
 - Recensement de la population 2018
 - Cérémonie du 11 novembre 2018

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2018.

Le compte rendu de la séance du 19 février 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

2 - Cession de terrain SCI du Relais : Principe de vente et délais de prescription.

Le Maire rappelle au conseil que la SCI du Relais a manifesté le souhait d'acquérir une partie de la parcelle AA 130, parcelle jouxtant sa propriété. Le conseil a donné son accord de principe et à cet effet a procédé à la division cadastrale diligentée par le cabinet Petite Géomètre à Pontarlier.

Cela rappelé, le conseil, à l'unanimité des présents, et l'exposé du maire entendu, décide

- D'approuver la vente au profit de la SCI LE RELAIS des parcelles ci-après :
Parcelle cadastrée section AA numéro 128 (issue de AA 66) pour une contenance de 6 ares 68 centiares

Parcelle cadastrée section AA 130 (issue du Domaine Public) pour une contenance de 55 centiares

- De fixer le prix de la présente vente à 17 euros TTC le m² à titre exceptionnel, considérant que cette acquisition de parcelles lui permettra de développer son activité,

dans la mesure où les parcelles AA128 et AA130 jouxtent la parcelle AA 65 déjà propriété de la SCI du relais.

Soit au total $723 \text{ m}^2 \times 17 \text{ € TTC} = 12\,291 \text{ € TTC}$

(Douze mille deux cent quatre-vingt-onze euros.)

A titre de condition essentielle et déterminante de la présente vente, il devra être indiqué dans l'acte de vente que si l'acquéreur décide de changer la destination du bâtiment à édifier pour en faire de l'habitation ou de construire sur la parcelle vendue un bâtiment à usage autre que celui d'accessoire à son activité de scierie, dans un délai de 15 ans à compter de la vente, il devra verser à la Commune un complément de prix correspondant au prix du terrain bâti au jour de la construction ou du changement de destination.

- Dit que les frais d'acte notariés et de géomètre seront supportés par l'acquéreur
- D'autoriser le Maire à signer les pièces et actes se rapportant.

3 - ZAD du Préjean : Rétrocession de la parcelle acquise par l'E.P.F (Etablissement public foncier).

Le conseil décide de demander la rétrocession de la parcelle B 278, d'une contenance de 3656 m^2 au tarif de $110\,000 \text{ €}$, au profit de la commune, dans le cadre de l'opération future d'aménagement d'un lotissement par la société Ages et vie.

4 - Appartement Bains douches 2e étage : Résiliation du bail.

Pascal LANQUETIN donne lecture du courrier adressé en mairie le 20 février par Melle Emma VIONNET qui souhaite résilier son bail de location de l'appartement. Un courrier a été reçu en mairie le 20 février 2018.

Le préavis est de 3 mois. Le conseil accepte cette résiliation au 20 mai 2018.

5- BOIS : Programme de travaux 2018.

Le détail du programme de travaux 2018 sera communiqué lors d'une prochaine séance.

6 -Demande de parcelle de terrain à bâtir : Proposition de cession de la parcelle rue des Courbes.

Le maire donne lecture du courrier de M. DIALLO et Mme DUCHENE qui sont intéressés par l'acquisition d'une parcelle de terrain à bâtir. Le conseil décide de leur proposer la parcelle rue des Courbes.

7- Atelier menuiserie ROTA rue du Plane : Compte rendu de la rencontre avec les gérants.

Une rencontre avec les gérants de la SARL Rota et des membres du conseil s'est déroulée en mairie. Il est nécessaire d'approfondir la réflexion sur ce dossier qui sera étudié lors d'une prochaine séance.

8- Proposition d'acquisition du terrain rive droite du Drugeon au Martinet.

Dans le cadre de l'achat de l'ex scierie du Martinet par la SARL Rota, les terrains situés rive droite, soit environ $7\,000 \text{ m}^2$, sont proposés à la vente à la commune. Le conseil donne son accord de principe pour une acquisition au tarif de 0.40 € le m^2 .

9- Cession de terrain d'aisance : Définition de la notion d'aisance

Le maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, fixe le prix de vente des terrains d'aisance aux particuliers à 20 € TTC le m^2 décide que la notion d'aisance exclut toute demande d'acquisition de terrain qui aurait pour but de procéder à une quelconque construction ou extension de maison, bâtiment ou annexe.

Dans ce cas, le conseil municipal se prononcerait, au cas par cas, sur une vente de terrain bâtir.

- décide que pour tout ce qui concerne les terrains d'aisance, l'intégralité des frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur

10 - Succession Bernard Renaudin rue du Martinet : cession de terrain d'aisance.

Une demande d'acquisition de ce terrain a été faite par l'agence immobilière dans le cadre de la transaction au profit des nouveaux acquéreurs, M et Mme MONARD. Le conseil, à l'unanimité des présents, accepte le principe de vente des 182 m² à 20 € comme il avait été convenu au mois de novembre dernier.

9 - Questions diverses

a) Recensement 2018

A la suite du recensement de la population qui s'est déroulé du 17 janvier au 18 février 2018, la population municipale s'élève à environ 700 habitants pour 330 logements.

b) Animation bibliothèque

L'animation qui s'est déroulée le 17 mars 2018 à la bibliothèque a rencontré un franc succès.

c) Chiens en divagation dans les rues du village.

Devant la recrudescence des chiens non tenu en laisse, le conseil décide de faire passer une information pour un rappel à l'ordre des propriétaires de l'obligation de tenir les chiens en laisse.

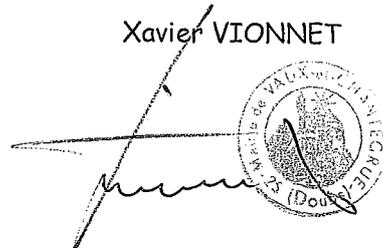
Fin de la séance 22 h 45.

Points abordés :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2018
2. Cession de terrain SCI du Relais : Principe de vente et délais de prescription
3. ZAD du Préjean : Rétrocession de la parcelle acquise par l'E.P.F.
4. Appartement Bains douches 2^e étage : Résiliation du bail
5. BOIS : Programme de travaux 2018
6. Demande de parcelle de terrain à bâtir : Proposition de cession de la parcelle rue des Courbes.
7. Atelier menuiserie ROTA rue du Plane : Compte rendu de la rencontre avec les gérants.
8. Proposition d'acquisition du terrain rive droite du Drugeon au Martinet.
9. Cession de terrain d'aisance : Définition de la notion d'aisance
10. Succession Bernard Renaudin rue du Martinet : cession de terrain d'aisance.
11. Questions diverses.
 - Recensement de la population 2018
 - Animation bibliothèque
 - chiens en divagation dans les rues du village.

Le Maire,

Xavier VIONNET



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de VAUX-SUR-LOIRE' around the perimeter and '13000 Douvaine' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a tree and a building.